

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 JUN 2026

DELIBERATION N° 11/26062026

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE A MONSIEUR LOÏC MOULY, MONSIEUR SIMON HOAREAU-SELIN ET MONSIEUR MATHYSS SELRY DANS LE CADRE DE LEUR PARTICIPATION A LA VISITE OFFICIELLE DE LA BANQUE CENTRALE EUROPEENNE A FRANCFORT

Nombre des Conseillers en exercice	39
Présents	30
Procurations	08
Votants	38
Abstention / Opposition	00

NOTA : Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées lors de cette séance a été affichée en Mairie et sur le site internet de la Ville le :

L'an deux mille vingt-six, vendredi vingt-six juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Parc du 20 Décembre à SAINT-LEU, sous la présidence de Monsieur JUHOOR Karim (Maire).

NOM – PRENOMS	QUALITE	PARTICIPATION
JUHOOR Karim	Maire	Présent
BALENCOURT Vanessa	1 ^{er} Adjoint	Absente – Procuration à PATOUMA Jean Marie
FOS Didier	2 ^{ème} Adjoint	Présent – Sortie pour le vote de la subvention à attribuer à l'association Athlétic Club Football Piton Saint-Leu et Interface HIP HOP (Affaire N° 07)
PALAS Lucette	3 ^{ème} Adjoint	Absente – Procuration à MAXWEL Eléna
AUBERT Gabriel	4 ^{ème} Adjoint	Présent – Sortie pour le vote de la subvention à attribuer à l'association LEU RUGBY CLUB (Affaire N° 07)
RAMIDGE BANE Georgette	5 ^{ème} Adjoint	Présente
LEBEAU Lionel	6 ^{ème} Adjoint	Présent
HOAREAU Anne-Gaëlle	7 ^{ème} Adjoint	Présente
ESTEVE Christophe	8 ^{ème} Adjoint	Présent
RIVIERE Océane	9 ^{ème} Adjoint	Présente
PATOUMA Jean Marie	10 ^{ème} Adjoint	Présent – Mandataire de BALENCOURT Vanessa
MAXWEL Eléna	11 ^{ème} Adjoint	Présente – Mandataire de PALAS Lucette - Sortie pour le vote de la subvention à attribuer à l'association Boules de Saint-Leu BSL et Komité Eli (Affaire N° 07)
VIDOT Marie Huguette	Conseiller	Absente – Procuration à SILOTIA Augustin
ARON Jean Paul	Conseiller	Présent
DANY Marie Juliane	Conseiller	Présente
BURON Brigitte	Conseiller	Présente – Mandataire de ODDOZ Carla
SILOTIA Augustin	Conseiller	Présent – Mandataire de VIDOT Marie Huguette
MAILLOT Jean François	Conseiller	Absent – Procuration à FERARD Marie Noëlle

Conformément au Règlement Européen sur la Protection des données, chaque usager bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition aux informations qui le concernent. Pour l'exercice de ces droits, merci de vous adresser au Délégué à la Protection des Données (dpo@mairie-saintleu.fr).

58, Avenue Général Lambert, BP 1004, 97898 Saint-Leu Cedex - 0262 34 80 03 – secretariat@mairie-saintleu.fr - www.saintleu.re



ARMOUGOM Jean François	Conseiller	Présent
LEBON Patrice	Conseiller	Présent
FERARD Marie Noëlle	Conseiller	Présente – Mandataire de MAILLOT Jean François
DALLEAU Isabelle	Conseiller	Présente
THENOR Fernande	Conseiller	Présente
HONORINE Antonio	Conseiller	Présent – Sortie pour le vote de la subvention à attribuer à l'association Club Pétanque 46 (Affaire N° 07)
TRAJEAN Mathieu	Conseiller	Présent
ODDOZ Carla	Conseiller	Absente – Procuration à BURON Brigitte
NATIVEL Cédric	Conseiller	Présent – Sortie pour le vote de la subvention à attribuer à l'association Volley Ball Club Saint-Leu (Affaire N° 07)
BABYLON Nathalie	Conseiller	Présente
VINCELOT Manon	Conseiller	Présente
BRUNO Thomas	Conseiller	Présent
APAYA Jacqueline	Conseiller	Absente – Procuration à CODARBOX Jacky
TURPIN Marie Lyne	Conseiller	Absente
CARPY Jean Luc	Conseiller	Présent
CODARBOX Jacky	Conseiller	Présent – Mandataire de APAYA Jacqueline
COMARE Lilian	Conseiller	Absent – Procuration à BLUKER Audrey
ROBERT Thierry	Conseiller	Présent
EUPHRASIE Clément	Conseiller	Absent – Procuration à MARDAYE Ananda
MARDAYE Ananda	Conseiller	Présente – Mandataire de EUPHRASIE Clément
BLUKER Audrey	Conseiller	Présente – Mandataire de COMARE Lilian

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un Secrétaire pris au sein du Conseil. Madame MAXWEL Eléna (11^{ème} Adjoint) a été désignée comme Secrétaire à l'unanimité des suffrages pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée et a procédé à l'appel pour vérifier le quorum.

Le Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président a déclaré la séance ouverte à dix-huit heures et trois minutes.

DELIBERATION N° 11 /26062026

ATTRIBUTION D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE A MONSIEUR LOÏC MOULY, MONSIEUR SIMON HOAREAU-SELIN ET MONSIEUR MATHYSS SELRY DANS LE CADRE DE LEUR PARTICIPATION A LA VISITE OFFICIELLE DE LA BANQUE CENTRALE EUROPEENNE A FRANCFORT

Direction Épanouissement Humain / Éducation

Le Maire expose :

La Ville de Saint-Leu mène depuis plusieurs années une politique de valorisation de la réussite éducative, de l'engagement citoyen et de l'excellence de la jeunesse Saint-Leusienne.

Dans ce cadre, Monsieur Loïc MOULY, Monsieur Simon HOAREAU-SELIN et Monsieur Mathyss SELRY, élèves du lycée Gérard Ethève, ont participé avec succès au concours national « Génération Euro 2025-2026 » organisé par la Banque de France. Cette performance leur a permis d'être sélectionnés pour participer à une visite officielle de la Banque Centrale Européenne à Francfort les 2 et 3 juillet 2026, accompagnés d'un enseignant accompagnateur.



Cette distinction constitue une reconnaissance remarquable de leurs parcours scolaires et de leurs engagements. Elle participe également au rayonnement de la Ville de Saint-Leu au-delà du territoire communal en mettant à l'honneur de jeunes Saint-Leusiens dans le cadre d'un événement européen de premier plan.

Conformément à l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la Commune. La jurisprudence administrative reconnaît aux collectivités territoriales la possibilité d'apporter leur soutien à des initiatives ou à des personnes dès lors qu'elles répondent à un intérêt public local suffisamment caractérisé.

En l'espèce, la participation de Monsieur Loïc MOULY, Monsieur Simon HOAREAU-SELIN et Monsieur Mathyss SELRY à cette manifestation internationale présente un intérêt communal certain en ce qu'elle contribue à la promotion de l'excellence éducative, à l'ouverture des jeunes sur les enjeux européens et au rayonnement de la commune. Par ailleurs, cette intervention s'inscrit dans la continuité des actions déjà conduites par la Ville de Saint-Leu en faveur de la valorisation de la réussite scolaire des lycéens.

Bien qu'une partie des frais soit prise en charge par les organisateurs, un reste à charge demeure supporté par les familles. Afin de permettre à Monsieur Loïc MOULY, Monsieur Simon HOAREAU-SELIN et Monsieur Mathyss SELRY de participer à ce déplacement dans les meilleures conditions et de reconnaître le caractère exceptionnel de cette distinction, **il est proposé au Conseil Municipal de leur attribuer une aide exceptionnelle d'un montant de 250 € chacun.**

Cette aide présente un caractère ponctuel, exceptionnel et non reconductible. Elle ne constitue pas la création d'un dispositif permanent d'intervention.

Ceci exposé, il est proposé au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une aide exceptionnelle de 250 € à Monsieur Loïc MOULY ;
- **D'APPROUVER** l'attribution d'une aide exceptionnelle de 250 € à Monsieur Simon HOAREAU-SELIN ;
- **D'APPROUVER** l'attribution d'une aide exceptionnelle de 250 € à Monsieur Mathyss SELRY ;
- **DE VALIDER** que cette aide est accordée à titre exceptionnel en raison de leur sélection à la visite officielle de la Banque Centrale Européenne consécutive à sa réussite au concours national « Génération Euro 2025-2026 » ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'élu délégué à signer tout acte et document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'attribution d'une aide exceptionnelle de 250 € à Monsieur Loïc MOULY ;
- **APPROUVE** l'attribution d'une aide exceptionnelle de 250 € à Monsieur Simon HOAREAU-SELIN ;
- **APPROUVE** l'attribution d'une aide exceptionnelle de 250 € à Monsieur Mathyss SELRY ;


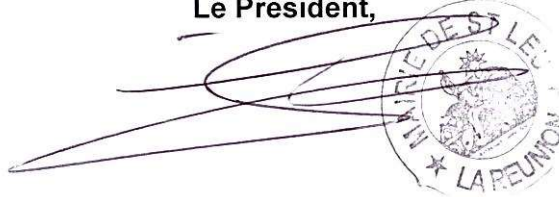


- **VALIDE** que cette aide est accordée à titre exceptionnel en raison de la réussite officielle de la Banque Centrale Européenne consécutive à sa réussite au concours national « Génération Euro 2025-2026 » ;
- **AUTORISE** le Maire ou l'élu délégué à signer tout acte et document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Saint-Leu, le 01 JUL. 2026

Le Président,



Karim JUHOOR

